



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

26 rue Duméril 75013 Paris ~ www.apmep.asso.fr

VOTE 2017

Il est important que notre Association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). La représentation de l'APMEP sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'Association.

**VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS,
VOTEZ !**

**Votre vote doit être posté avant
le 2 juin 2017 ***

(date de la poste - tarif urgent)

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le BGV de juillet 2017.

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

SOMMAIRE :

- I. Modalités de vote
- II. Rapport d'activité
- III. Rapport financier
- IV. Renouvellement partiel du Comité national
Déclarations de candidatures

I - MODALITÉS DE VOTE

Attention :

Conformément aux statuts et au règlement intérieur en vigueur, il s'agit de pourvoir, cette année, 14 sièges dit « nationaux » au Comité national. Ainsi les adhérents sont appelés à voter sur :

1. le rapport d'activité ;

2. le rapport financier ;

et TOUS les adhérents sont appelés à voter pour renouveler leurs représentants au Comité national.

POUR VOTER

- 1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité, du rapport financier, ainsi que des déclarations des candidats au Comité national.
- 2 - **Remplissez** le bulletin de vote.
- 3 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.
- 4 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition sur laquelle vous aurez noté vos nom, prénom, Régionale et signature ; postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail très lourd du secrétariat).

Date limite d'envoi : 2 juin 2017 *

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée

II - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Présenté par le Bureau national

- 1. Introduction**
- 2. Le travail interne**
 - 2.1. Le Comité national**
 - 2.2. Le Bureau**
 - 2.3. Le site Internet de l'association et les publications**
 - 2.4. La réflexion et la formation**
 - Les commissions et groupes de travail**
 - Les Journées Nationales**
 - Le séminaire national**
- 3. Les relations externes**
 - 3.1. Les relations avec l'ADIREM**
 - 3.2. Les relations avec les autres associations et sociétés savantes**
 - 3.3. Les relations internationales**
 - 3.4. Les relations avec les syndicats d'enseignement**
 - 3.5. Les relations avec la presse**
- 4. Conclusion**

1. Introduction

Depuis quelques années, ne figurent dans ce rapport que les actions spécifiques que l'APMEP a menées au cours de l'année civile. La plaquette « Visages de l'APMEP » assure la présentation de notre association ainsi que celle des nouvelles brochures. Cette plaquette est mise à jour tous les ans en fin d'année scolaire et son contenu est approuvé par le Comité de juin. Elle sera donc une fois de plus actualisée sur un certain nombre de points en juin 2017. Rappelons également qu'elle contient également le texte d'orientation approuvé en 2010.

Le site de l'association est l'organe principal de communication de l'APMEP. On y trouve évidemment, presque en temps réel, la plupart des actions de l'APMEP : les courriers envoyés à l'Institution, l'agenda du Bureau national, la présentation des nouvelles brochures, les annonces des vidéoconférences réalisées avec nos partenaires. On y trouve aussi des informations sur différents séminaires, colloques... organisés par des associations amies.

2. Le travail interne

2.1 Le Comité national

Le Comité s'est réuni les 19 et 20 mars, les 25 et 26 juin, ainsi que les 19 et 20 novembre 2016.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DES 19 ET 20 MARS 2016

- **La création d'une nouvelle revue pour l'APMEP**

Suite aux réflexions menées depuis plusieurs mois (et notamment au Comité de mars 2015), et suite à la réunion du 30 janvier 2016 avec les principaux responsables, le Bureau avait soumis au Comité les deux propositions suivantes :

En ce qui concerne les périodiques BV et PLOT, le Bureau propose :

1. **la fusion des deux publications actuelles en une seule, de format A4 ou à peu près.**

Si cette proposition est adoptée, il restera à élaborer la nouvelle maquette et à décider du nom ; le Bureau fera des propositions au Comité de juin 2016.

2. **la mise en ligne (gérée par l'équipe éditoriale de la revue) des articles de la nouvelle revue en même temps que son envoi sous sa forme papier.**

Le Bureau estime en effet que ces propositions permettront de :

1. *renforcer l'attractivité des publications et atteindre un public plus large ;*
2. *clarifier la ligne éditoriale de notre association ;*
3. *réduire les coûts (impression et envoi) ; pour information, le coût annuel pour l'ensemble des deux publications est d'environ 53 000 € actuellement ;*
4. *simplifier la gestion administrative des abonnements, des impressions et des envois.*

Pour les nouvelles maquettes prévues, le Bureau fera appel à un graphiste professionnel.

Par ailleurs, le Bureau se donne du temps pour réfléchir à un envoi systématique de la nouvelle revue à tous les adhérents, et à un développement plus riche des compléments numériques des revues.

Le Comité acte le principe de la mise en place d'une revue unique ; un groupe de travail étant chargé de proposer, au Comité de mars 2017, une ligne

éditoriale, une maquette, un nom, le noyau d'une équipe, et des modalités de pilotage.

Résultats : 1 contre ; 4 abstentions ; 27 pour.

Proposition pour un groupe de travail : Agnès Gateau et Catherine Chabrier (coordination pour le Bureau), Frédéric Laroche, Florence Nény, Jean Toromanoff, un représentant de PLOT, un représentant du BV.

- **La numérisation du BGV**

Suite aux réflexions menées depuis plusieurs mois (et notamment au Comité de mars 2015), et suite à la réunion du 30 janvier 2016 avec les principaux responsables, le Bureau avait soumis au Comité la proposition suivante : « En ce qui concerne le BGV, le Bureau propose d'acter la suppression de l'édition du BGV sous sa forme papier, au profit d'une publication numérique. L'année 2016 serait une année de transition, le premier BGV exclusivement numérique paraîtrait début 2017 ».

Le Comité acte la suppression de l'édition du BGV sous sa forme papier, au profit d'une publication numérique ; l'année 2016 étant une année de transition, le premier BGV exclusivement numérique paraissant début 2017.

Résultats : 1 contre ; 31 pour.

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DES 25 ET 26 JUIN 2016

- **La revue de l'APMEP**

Un groupe de travail a été chargé de réfléchir à une nouvelle revue, et proposera, au Comité de mars 2017, une ligne éditoriale, une maquette, un nom, le noyau d'une équipe, et des modalités de pilotage.

Ce groupe est constitué de : Éric Barbazo, Jean-Paul Bardoulat, Catherine Chabrier, Catherine Combelles, François Couturier, Isabelle Flavier, Agnès Gateau, Frédéric Laroche, Lise Malrieu, Florence Nény, François Pétiard, Pascale Pombourcq, Jean Toromanoff, Daniel Vagost. Il souhaite être rejoint par un ou deux jeunes collègues.

Une première réunion a eu lieu le 25 juin matin ; d'autres sont programmées.

La revue devrait paraître à la fois sous forme papier et sous forme numérique. Il a été proposé que le choix de ne pas recevoir de version papier soit laissé aux adhérents qui le souhaitent.

- **Rapport d'activités et rapport financier 2015**

Résultats du vote des adhérents :

- Votants : 761.

- Rapport d'activités : pour : 679 ; contre : 36 ; abstention : 36 ; non-réponse : 10.

- Rapport financier : pour : 720 ; contre : 1 ; abstention : 27 ; non-réponse : 13.

Concernant le rapport financier, le Comité accepte d'affecter le résultat (bénéfice ou déficit) en réserve associative.

- **Ristournes aux Régionales**

Vote sur les règles suivantes :

- Montant de la ristourne versée par l'APMEP nationale, lors de l'année n+1, à une Régionale : 4 € par adhérent de la Régionale à la fin de l'année n, plus 8 € par nouvel adhérent de la Régionale au cours de l'année n. Les établissements ne sont pas comptés dans les adhérents.

Si à la fin de l'année n la Régionale a plus de 10 000 € en caisse, alors le montant ainsi calculé est divisé par 2.

Du montant ainsi obtenu, est déduite une participation au financement du séminaire national de l'année n, proportionnelle au nombre d'adhérents à la fin de l'année n, et au prorata de la moitié du coût de ce séminaire (7700 € / 2, par exemple, en 2015 ; soit 1,24 € par adhérent).

N.B. : pour pouvoir percevoir la ristourne, la Régionale doit envoyer (au trésorier et au secrétariat) trois documents : son rapport d'activité de l'année n, son rapport financier de l'année n, et l'état de son stock des publications APMEP à la fin de l'année n.

- Brochures commandées par une Régionale à l'APMEP nationale :
 - jusqu'à un certain montant, appelé quota, égal au produit de 2,50 € par le nombre d'adhérents de la Régionale au début de l'année n, la Régionale n'a rien à payer, hormis les frais de port, s'il y en a ; pour savoir quand le quota est atteint, on prend en compte les prix de vente aux adhérents des brochures commandées ;
 - au-delà du quota, pour les brochures éditées par l'APMEP ou coéditées mais dont l'APMEP est le maître d'œuvre, le montant facturé est égal à la moitié du prix de vente aux adhérents (pour les autres brochures, c'est le prix d'achat à l'éditeur par l'APMEP nationale 1) ; sont ajoutés les frais de port, s'il y en a.
 - un quota inutilisé, ou le reste inutilisé d'un quota, à la fin de l'année n, est perdu, il n'est pas rajouté au quota de l'année suivante.

Approuvé à l'unanimité des votants.

- **Le vote électronique**

Sous réserve qu'il n'y ait pas de problème juridique, technique ou financier, le Comité vote la mise en place d'un vote électronique pour 2017 à l'unanimité moins 1 contre.

- **Le texte « propositions et revendications de l'APMEP »**

Ce texte, situé au début de la plaquette « Visages », est actualisé chaque année.

La version de cette année (un peu remaniée par rapport à celle de l'an dernier) a été approuvée à l'unanimité des votants.

- **Les contenus du site Internet réservés aux adhérents**

Suite à la discussion du Comité de mars 2016, nous proposons de réserver aux adhérents (« sauf cas exceptionnels ») :

- les comptes rendus des comités, bureaux et séminaires nationaux ;
- les travaux des commissions nationales et des groupes de travail nationaux (parce que ce ne sont pas des positions définitives de l'APMEP) ;
- les fichiers sources (LaTeX ou autre) des corrigés des sujets d'examen et de concours ;
- l'émission de messages sur le forum, comme déjà décidé.

Seraient publics : le BGV, les sujets et les corrigés d'examen et de concours (fichiers pdf avec filigrane), les vidéoconférences, les comptes rendus des Journées Nationales, les anciennes publications téléchargeables.

Quant aux productions des Régionales, ce seraient elles qui choisiraient.

Délai de mise en œuvre : au moins un an.

Approuvé à l'unanimité.

- **Présentation et vote du nouveau Bureau**

Bernard Egger est le seul candidat à la présidence de l'APMEP pour 2016-2017. Il rappelle la nécessité de la candidature, le plus tôt possible, d'un(e) président(e) pour 2017-2018.

Proposition de composition du nouveau Bureau :

- Président : Bernard Egger
- Vice-présidente, Premier degré : Agnès Gateau
- Secrétaire, Enseignement post-bac : Alice Ernoult
- Trésorier, Adhésions et abonnements, Séminaires : Mickaël Gagin
- Communication et fonctionnement, Formation des enseignants : Rémi Duvert

- Relations avec les régionales, Collège : Catherine Chabrier
- Collège : Sébastien Planchenault
- Lycée professionnel : François Moussavou
- Partenariats, LEGT : Éric Barbazo
- Plateforme d'accompagnement pédagogique : Stéphanie Doret

Le Bureau est élu à l'unanimité.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DES 19 ET 20 NOVEMBRE 2016

• Le « BGV » spécial JN

Quelques questions restaient en suspens, voici les réponses :

- Ce document sera-t-il un numéro spécial de la future revue ?
Non, cela occasionnerait trop de contraintes.
- Une publication indépendante ?
Oui, mais pas nécessairement chaque année.
- Quel nom lui donner ?
Il a été proposé de conserver le nom (déposé) « BGV spécial JN » pour bénéficier des facilités de routage.
- La version papier et la version numérique seront-elles identiques ?
C'est la Régionale organisatrice qui en décidera ; il est demandé cependant que la version numérique puisse être adaptée à une diffusion papier.
- À qui sera envoyée la version papier, et à qui sera envoyée la version numérique ?

Les réponses à ces questions sont la discrétion de la Régionale organisatrice.

La Régionale organisatrice, si elle décide de la publication du BGV spécial JN, s'occupera du contenu, de la mise en page, de l'impression et du routage (elle pourra éventuellement demander l'aide d'un responsable national ou d'un prestataire extérieur).

• La revue de l'APMEP

La réflexion sur l'éventuelle mise en place d'une nouvelle revue de l'APMEP a débuté en 2015.

Le Comité de mars 2016 a acté le principe de la mise en place d'une revue unique ; un groupe de travail étant chargé de proposer, au Comité de mars 2017, une ligne éditoriale, une maquette, un nom, le noyau d'une équipe, et des modalités de pilotage.

Ce groupe de travail est actuellement composé de Tiphaine Barbay, Éric Barbazo, Jean-Paul Bardoulat, Catherine Chabrier (coordinatrice), Catherine Combelles, François Couturier, Isabelle Flavier, Agnès Gateau, Frédéric

Laroche, Lise Malrieu, Florence Nény, Ksénia Oguivetskaïa, François Petiard, Pascale Pombourcq, Jean Toromanoff, Daniel Vagost.

Il se réunit régulièrement : en 2016, le 25 juin, le 25 septembre, le 22 octobre (à Lyon), le 4 décembre, et en 2017, le 29 janvier et début mars.

Il a notamment proposé aux adhérents de l'APMEP une enquête, dont la centaine de réponses est en cours de dépouillement.

Les propositions du groupe seront envoyées, en même temps que l'ordre du jour du Comité de mars 2017, aux présidents des Régionales (qui sont chargés de les diffuser à « leurs » adhérents), aux membres du Comité national, et à tous les autres responsables nationaux.

N.B. : pour la décision à prendre quant à l'envoi automatique à tous les adhérents ou non, le chiffrage du coût n'est pas prêt. Le Bureau propose de reporter cette décision au Comité de mars 2017.

- **Le texte « Propositions et revendications de l'APMEP »**

Mis à jour chaque année, et voté par le Comité de juin, ce texte est notamment présent sur la plaquette « Visages » et sur le site Internet.

Le Comité est sollicité pour proposer d'éventuels sujets « nouveaux » à intégrer dans ce texte comme par exemple :

- Maths et informatique ;
- EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) ;
- Programmes de cycle ;
- Bloc lycée-licence ?

Il est apparu que le thème le plus urgent semblait être « Maths et informatique ».

- **Mathématiques et informatique**

Quelques questions pour guider notre réflexion :

- Peut-on se mettre d'accord sur ce qu'on appelle « informatique » ?
- Maths et informatique sont-elles deux disciplines distinctes ?
- Quelles maths pour l'informatique, quelle informatique pour les maths ?
- Quelle informatique à l'école primaire ? Quelle formation des enseignants ?
- CAPES de maths avec option info, ou CAPES « bivalent » maths-info ?

Quelques pistes de réflexion issues de la discussion :

- En Allemagne : informatique discipline « indépendante » ; bibliographie proposée par Ronan Charpentier.
- Formation informatique pour les profs de maths : IREM Aix-Marseille (D.U. ; possibilité d'enseignement à distance), IREM Pays de Loire... ; inciter toutes les universités à proposer ce genre de formation ?

- Existence d'un MOOC « initiation à l'informatique de la logique ».
- Dans le supérieur : plusieurs disciplines informatiques, informatique outil dans différentes disciplines.
- Au moins au niveau du secondaire, tirer parti des synergies entre maths et informatique.

2.2 Le Bureau

En 2016, le Bureau national s'est réuni huit fois (le week-end), donc environ une fois par mois, et également durant les Journées Nationales de Lyon. Quelques réunions en ligne sur des points particuliers liés à l'actualité ont été également organisées.

D'une façon très habituelle, le Bureau s'est occupé de toutes les questions occasionnées par la gestion interne de l'association : adhésions, élections, fonctionnement, travaux du local... Une part non négligeable de son travail a été consacrée au suivi des publications et au fonctionnement du site Internet, et à la préparation des débats du Comité national et du séminaire.

CREATION DE LA FFAEM (FEDERATION FRANCOPHONE DES ASSOCIATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES)

En mars 2016, la création de la Fédération Francophone des Associations pour l'Enseignement des Mathématiques a eu lieu effectivement. L'APMEP était représentée par Michel Fréchet et Éric Barbazo.

Cette fédération regroupe quelques pays : France (APMEP), Belgique, Algérie, Tunisie, Côte d'Ivoire. D'autres pays comme le Sénégal sont susceptibles de la rejoindre rapidement.

Des statuts ont été rédigés et déposés. Dans un premier temps, le siège de l'association est celui de l'APMEP.

Un Bureau a été nommé. Michel Fréchet en est le premier président (pour deux années).

Cette fédération a pour vocation de susciter des actions communes entre les différentes associations membres. La langue d'échange est le français, mais rien ne s'oppose à ce qu'une association non francophone (comme l'Espagne) la rejoigne, si elle accepte le français comme langue d'échange.

Lors des journées nationales de l'APMEP à Lyon, des contacts ont été pris avec divers pays francophones, en particulier en Afrique, pour les amener à intégrer cette fédération dans les prochains mois.

2017 sera sans doute une année charnière pour l'avenir de la FFAEM.

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

La plateforme d'accompagnement pédagogique a connu durant l'année 2016 des évolutions décisives.

Tout d'abord, elle a été marquée par la fin du partenariat initial avec Canopé. Malgré de nombreux efforts des deux côtés, l'APMEP et Canopé n'ont pas su trouver leurs places dans la structure prévue. Chaque entité était guidée par sa propre cohérence et les objectifs n'étaient pas vraiment semblables. Cette séparation s'est faite en bonne intelligence, suite à une réunion en juillet 2016 dans les locaux de Canopé. Le Bureau national était représenté par Éric Barbazo, Stéphanie Doret et Bernard Egger.

Après de longues négociations avec la DGESCO, l'APMEP a obtenu six décharges de service d'un tiers de temps, accordées par le ministère pour l'année 2016-2017, pour des professeurs particulièrement impliqués dans le projet (Éric Barbazo, Laurence Candille, Stéphanie Doret, Mickaël Gagin, Christophe Gombert, François Moussavou).

Outre la reconnaissance de l'importance de notre projet par l'Institution, ces décharges lui ont donné une nouvelle impulsion.

Durant le quatrième trimestre, de nouveaux partenariats ont été développées et d'autres affermis. Tout d'abord, MathsScope sera hébergée par la plateforme Tactiléo, qui a gagné précédemment plusieurs appels à projet.

L'évaluation étant toujours le cœur du projet, un travail important a été fait conjointement avec MapleTA pour aller vers plus de simplicité, plus d'efficacité. L'évolution vers des tests embarqués dans des pages Web de la plateforme Tactiléo a été très nette. Désireuse que l'apprenant ne sorte jamais de l'environnement dans lequel il travaille (visualisation de vidéos, activités interactives, évaluations personnelles et/ou à destination de l'enseignant), l'équipe de MathScope a donné sa préférence à toutes les solutions facilitant l'intégration des différents outils dans un même environnement (donc utilisant du HTML 5). Ce qui a conduit à un certain éloignement (sans doute temporaire) avec les fabricants de calculatrices. Par contre, le groupe s'est rapproché de Cabrilog, les évolutions récentes de Cabri-Géomètre allant pleinement dans ce sens, et de Wiris, startup barcelonaise donnant d'ores et déjà la possibilité d'utiliser l'encre numérique dans des réponses à des évaluations mathématiques, élément d'importance dans une période où les tablettes envahissent aussi bien l'école que l'ensemble de la société.

En novembre, deux laboratoires de recherche, le LDAR (Laboratoire de Recherche André Revuz ; université de Paris-Diderot) et le CEREP (Centre d'Études et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations ; université de Reims), se sont engagés au côté de l'APMEP. Ce rapprochement va conduire à la constitution et l'envoi d'un dossier à l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

L'année 2017 sera cruciale pour l'avenir de MathScope. Le projet a reçu le soutien du comité de suivi de « Stratégie Mathématiques » en décembre 2016 et suscite une certaine attente. Un dossier très complet a été préparé avec soin avec la coopération de nos divers partenaires. Il nous permettra à l'avenir de participer plus efficacement aux différents appels à projet. Notre modèle économique repose sur le principe d'une gratuité totale pour l'utilisateur final. Mais tant au niveau de nos partenaires qu'à celui de notre association, il est nécessaire que nous trouvions des financements pérennes. Ce dossier et les premières productions complètes qui arriveront début 2017 nous permettront de chercher de tels financements auprès de divers organismes (fondations, mécènes, francophonie, commission européenne...).

LA « FUTURE » ET DANS TOUS LES CAS NECESSAIRE REFORME DU LYCEE

La réforme du collège est sur les rails depuis septembre 2016. Il est sans aucun doute un peu tôt pour en tirer des conclusions sérieuses sur sa mise en œuvre et d'éventuels résultats.

Une autre tâche tout aussi importante est à prévoir : préparer une future réforme du lycée. Le chantier est immense parce qu'il engage non seulement des changements dans les programmes, mais également une évolution des structures. Au lycée général, la précédente réforme avait pour objectif de diversifier les voies d'excellence en donnant d'autres ouvertures que la seule Première S. Il s'agissait en particulier de permettre à la série littéraire de retrouver son lustre perdu. Afin de diminuer l'échec (et donc le redoublement), il devait être possible de changer de série plus facilement. Le bilan est plus que mitigé : les objectifs n'ont pas été atteints. La série S a continué sa « boulimie » et la série L a perdu tout contact avec les maths.

Au lycée professionnel, la transformation du bac pro a conduit nombre d'élèves vers une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Cette modification des objectifs de ce bac était prévisible du fait de la raréfaction des métiers accessibles à ce niveau d'études.

Que devra être le nouveau lycée ? S'il nous paraît évident que la suppression des maths en série littéraire n'est pas acceptable (d'autant que ce qui la justifiait a échoué), ne serait-ce parce que les futurs professeurs des écoles se recruteront encore majoritairement parmi les élèves venant de cette série, nous n'avons pas beaucoup de certitudes.

L'APMEP s'est engagée auprès d'autres associations et sociétés savantes dans une réflexion sur cette incontournable réforme à engager pour le lycée, en essayant dans un premier temps de définir ce que devrait être le bagage minimum de culture scientifique du citoyen. La tâche n'est pas simple. Si en mathématiques, il

semble cohérent de placer la démonstration au centre de la réflexion, ce n'est pas l'avis des physiciens et encore moins celui des informaticiens.

Les échéances électorales de 2017 ajoutent beaucoup d'incertitudes à notre démarche. S'il semble nécessaire à tous les participants de préparer les évolutions futures au travers de propositions communes, il est gênant de ne pas savoir dans quel cadre ces propositions pourraient avoir à se développer. Le risque est évidemment d'aller vers des positions trop précises pour s'accommoder avec le projet qui sera conduit par un futur ministère.

ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION : RAPPROCHEMENT AVEC LA SIF

Frédéric Laroche, membre du Comité National de l'APMEP, a été le premier à alerter le Bureau sur la nécessité de rencontrer les dirigeants de la SIF (Société Informatique de France). Cette rencontre a eu lieu en septembre 2016. Elle a concerné Bernard Egger, président de l'APMEP, et trois membres de la SIF dont son président, Jean-Marc Petit. Elle a permis de préciser les positions de nos associations respectives et de les rapprocher.

Le dialogue a été poursuivi lors des Journées Nationales lors de la réunion avec les représentants des diverses composantes de la communauté mathématique.

Des points de désaccord persistent, mais du moins ils sont maintenant pleinement discutés. Ils portent surtout sur la place de l'informatique dans le secondaire d'une part et dans le supérieur d'autre part. Plus précisément la question de la création d'une discipline « informatique » est centrale. Si elle semble raisonnable dans le supérieur, les sociétés et associations mathématiques y sont moins favorables dans le secondaire.

C'est toute une évolution des concours qui est à penser. Pour l'heure, le ministère a choisi un entre-deux qui ne convient à personne, avec une option informatique au CAPES de mathématiques. Les discussions avec nos partenaires de la SIF ont permis de faire le point sur les évolutions nécessaires que l'on devra envisager dans les prochaines années.

COIMBRA 2016

Les 19, 20 et 21 février 2016, s'est tenu à Coimbra, au Portugal, une rencontre des représentants de différentes associations professionnelles, universités et institutions en lien avec l'enseignement des mathématiques dans différents pays européens ; aux côtés des délégations portugaise, espagnole, italienne et britannique, la France était représentée à travers l'APMEP et le réseau des IREM par Nadine Grapin (IREM de Paris 7), Antoine Bodin (IREM d'Aix-Marseille) et François Moussavou (APMEP).

Ces trois jours de réunion initialement consacrés au projet TUMP (Teachers Understanding Mathematics in PISA) ont permis d'élaborer un nouveau projet Erasmus+.

Le projet IMALI (Inclusive MATHematical Literacy) a pour finalité la création d'un MOOC à destination des enseignants de mathématiques du secondaire des pays hispanophones, lusophones, italoalphones, angloalphones et francophones. Ce MOOC a pour but de former les enseignants qui le souhaitent à des pratiques de classe prenant appui sur la *Mathematical Literacy*, c'est-à-dire sur un enseignement des mathématiques basé sur la modélisation de situations « de la vie courante ».

SEIZIEME EDITION DE LA PLAQUETTE « VISAGES DE L'APMEP »

La plaquette a été mise à jour, en fonction des différentes prises de position du Comité, et de l'évolution de l'association (responsables, publications, etc.). Rappelons qu'elle contient le « texte d'orientation » de l'APMEP, voté par les adhérents en 2010, et un texte intitulé « Propositions et revendications », réactualisé chaque année, et voté par le Comité de juin 2016.

PUBLIMATH

Le Bureau renouvelle son soutien au gros travail du groupe Publimath, mené par Michèle Bechler et Hombeline Languereau en particulier. Le succès de Publimath repose sur l'énorme investissement des collègues de l'équipe.

La commission Inter-IREM/APMEP Publimath continue à élaborer une base de données bibliographiques principalement destinée aux enseignants et futurs enseignants de mathématiques, de la maternelle à l'université. Cet outil est utile à tous ceux qui cherchent des ressources liées aux mathématiques.

Rappelons que celle-ci est accessible à l'adresse suivante : <http://publimath.irem.univ-mrs.fr/>.

2.3 Le site Internet de l'association et les publications

LE SITE

Année après année, notre site confirme sa place au sein de l'association. Il est une vitrine importante de nos actions et du travail militant de chacun.

Dans cette année de préparation de la réforme du collège, les professeurs étaient à la recherche d'éléments nouveaux leur permettant de mieux appréhender les enjeux et les attentes de cette réforme.

Un point important et évidemment problématique est l'arrivée de l'algorithmique, essentiellement au travers du logiciel Scratch. L'institution a essayé de donner un minimum de journées de formation à chacun, mais nous savions fort bien que cela ne suffirait pas. Deux collègues, membres du groupe MathScope de l'APMEP, ont réalisé un nombre important de vidéos sur ce logiciel et les ont déposées sur notre site. Le nombre de fréquentations enregistrée à cette occasion montre combien il est important de répondre à l'attente des enseignants. Le site est sans aucun doute le moyen offrant le plus de réactivité dans ce type de situations.

Il est toujours bon de rappeler également qu'il contient aussi des informations pratiques, par exemple en ce qui concerne les textes réglementaires. Il propose en outre des liens avec des sites institutionnels ou de composantes de la communauté mathématique. En particulier, des projets de programmes ou des décisions officielles mal connues des enseignants y sont et continueront à y être présentés.

LES PUBLICATIONS

Il a été choisi de lier, dans ce rapport d'activité, le site et les publications. D'une part bon nombre de numéros anciens de nos publications papier sont maintenant en accès direct sur le site. D'autre part, l'évolution actuelle a conduit le Bureau à engager une réflexion sur une évolution des publications et le lien qu'elles devaient avoir avec le site.

Nous avons trois bulletins dont chacun connaît les spécificités. Le Bureau a proposé au Comité un calendrier pour entamer une transformation de ceux-ci en lien avec le site. Le Bureau a également été chargé de faire des propositions au Comité de mars 2016 pour envisager une évolution de nos trois bulletins.

LE BV (« BULLETIN VERT »)

Le traditionnel bulletin « vert » est le support écrit historique de l'APMEP. Il reste une référence incontournable de l'association dans sa représentation vis-à-vis de l'extérieur comme en direction des adhérents. La mise en ligne des anciens numéros se poursuit avec efficacité.

LE BGV (« BULLETIN A GRANDE VITESSE »)

Cette année 2016 a vu une évolution décisive pour le BGV qui a connu ses derniers numéros sous forme papier. Cela a été aussi l'occasion d'un passage de témoin puisqu'après de nombreux années de bons et loyaux services, selon l'expression consacrée, mais plus encore d'une efficacité redoutable, Jean-Paul Bardoulat a décidé de passer la main pour le nouveau BGV en ligne (qui a commencé sa diffusion en janvier 2017). C'est Brigitte Dody qui a en charge ce BGV tout neuf, qui doit, comme son nom l'indiquait déjà, être un moyen plus rapide de diffusion d'informations concernant l'association. Le format électronique s'imposait pour aller vraiment à grande vitesse.

PLOT

PLOT a une place importante au sein de l'association et remplit parfaitement sa fonction : « partager, lire, ouvrir et transmettre ». PLOT est devenu une référence pour de nombreux collègues, débutants ou non, qui ont l'assurance de trouver des articles de qualité, utilisables pour certains directement en activité de classe. L'intérêt pour la revue PLOT s'affirme année après année auprès de nombreux collègues.

LA NOUVELLE REVUE

Après de nombreuses années de réflexion au niveau du Bureau, puis du Comité, il a été acté en mars 2016 le principe d'une revue unique qui remplacera le Bulletin Vert et Plot. Dans une période où le nombre d'adhérents stagne, il paraissait important de donner à l'extérieur l'image d'une association innovante. Par son vote, le Comité a soutenu l'idée d'un changement qui pourrait faire sens. Cela ne remet nullement en question l'excellence du travail et le dévouement des équipes des revues existantes. C'est un message vers l'extérieur qu'il s'agissait de faire passer. Même si le dynamisme est toujours à l'œuvre dans le Bulletin Vert et PLOT, il n'est pas forcément perçu significativement par l'extérieur.

L'apparition d'une nouvelle revue nous permettra de communiquer autour de notre association qui a toujours pour vocation de s'adresser au plus grand nombre d'enseignants de mathématiques ou qui gravitent autour de notre discipline.

C'est un pari important et un groupe a été créé pour s'occuper de tous les aspects de ce nouveau média.

LES BROCHURES

Les nouvelles co-diffusions ont pour but d'offrir des ristournes à nos adhérents sur l'achat d'ouvrages de qualité et d'améliorer les finances de l'APMEP en conformité avec la loi Lang.

Outre la plaquette gratuite « Visages 2015-2016 de l'APMEP », à la fois catalogue des publications et mémento de l'association, il faut distinguer quatre types de brochures :

- brochures dont l'APMEP est seule responsable de la rédaction et de l'édition ; le total bénévolat des auteurs de ces brochures mérite d'être souligné. Le Bureau les remercie tous chaleureusement pour leur dévouement.
- brochures dont l'APMEP est responsable de l'édition ;
- brochures en co-édition (un autre co-éditeur étant maître d'œuvre) ;
- brochures en co-diffusion.

On trouve dans la plaquette « Visages », ainsi que sur le site Internet, la liste des différentes brochures parues en 2016.

Notre site de vente en ligne (permettant également l'adhésion en ligne) a pris sa vitesse de croisière. Il est important que chaque adhérent le fasse connaître.

2.4 La réflexion et la formation

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Chacune des commissions nationales (premier degré, collège, lycée professionnel, lycée (LEGT), formation des enseignants et enseignement supérieur) s'est réunie pendant les Journées Nationales de Lyon, en présence d'un membre du Bureau.

Les autres réunions ont été préparées et alimentées par des échanges électroniques et par une ou deux réunions à Paris dans l'année. Elles donnent lieu à des prises de position débattues en Comité, lors de l'assemblée générale et dans toutes les réunions organisées au cours de l'année.

Les groupes de travail se sont également réunis soit au local parisien, soit pendant les Journées de Lyon, alimentant ainsi le Bureau d'idées et de réflexions. Les comptes rendus sont publiés dans les différents BGV.

Après la réforme du collège qui avait largement mobilisé le Bureau, le Comité et évidemment la commission mixte collège-école, et bien que la mise en œuvre de cette réforme demande encore de la vigilance et de l'implication, l'APMEP, ses commissions LEGT et LP, et d'autres partenaires de la communauté mathématique, ont commencé à réfléchir à une réforme du lycée qui paraît à tous indispensable.

Dans un premier temps, l'arrivée de l'algorithmique et de la programmation au niveau du collège, mais aussi des modifications en algèbre et en géométrie, ont demandé un ajustement des programmes actuels qui a été proposé par le CSP. L'APMEP a été consultée sur ces aménagements.

Des modifications plus importantes sont nécessaires. L'élection présidentielle en relativise l'urgence, mais notre association s'est engagée dans une réflexion tous azimuts tant sur les programmes que sur l'organisation du lycée.

Les changements importants de ces dernières années, et ceux que l'on peut prévoir à moyen terme, mettent bien en évidence l'importance des commissions nationales pour l'APMEP. Elles sont essentielles dans ce qu'elles apportent au Bureau et au Comité comme éléments de réflexion. Rappelons qu'il n'y a pas besoin d'être élu pour participer à ces commissions, qui restent un élément central de la démocratie dans notre association.

LES JOURNEES NATIONALES

Les Journées Nationales de l'APMEP ont eu lieu à Lyon du 21 au 24 octobre 2016, avec comme thème « À la lumière des mathématiques ».

Deux mathématiciens de renom les ont encadrées avec brio. Laure Saint-Raymond a mis la barre très haut avec une conférence inaugurale sur un « désordre presque sûr ». En clôture, Étienne Ghys, un habitué de nos Journées, nous a étonnés avec une « conférence surprise ».

Comme chaque année, nos Journées Nationales ont été très fréquentées. Elles ont permis des échanges et des rencontres au travers des nombreux ateliers, mais aussi

des réunions des Régionales et des commissions nationales, de la traditionnelle assemblée générale des Journées, des expositions et des stands de vente de livres et de matériel pédagogique, animés par les éditeurs, les fabricants de calculatrices, les IREM, des associations amies, et l'APMEP.

La réunion avec les collègues internationaux a permis de faire avancer la fédération évoquée plus haut.

LE SEMINAIRE NATIONAL

Le séminaire annuel est un lieu de rencontre privilégié pour les divers responsables de l'APMEP. Il a eu lieu les 4 et 5 juin 2016 au CISP Kellermann (Paris 13^{ème}).

Nous avons voulu poursuivre la réflexion suscitée par certains points particulièrement importants de la réforme du collège comme celui du travail interdisciplinaire. C'est pour cette raison que notre séminaire a eu pour titre : « Interdisciplinarité, coopération et apprentissages ».

Le samedi matin, plusieurs collègues sont venues témoigner de leurs pratiques à divers niveaux d'enseignement. L'après-midi a largement été consacrée à des ateliers de réflexion sur les grandes nouveautés de la réforme du collège : les EPI, l'évaluation dans un travail interdisciplinaire, la coopération entre les membres des diverses instances de la communauté scolaire autour de projets.

Nous avons clôturé ce séminaire par une conférence de Michèle Artigue sur l'historicité de la notion d'interdisciplinarité.

Comme à chaque fois, ce fut un moment important d'échanges.

3. Relations externes

3.1 Les relations avec l'ADIREM

L'APMEP participe aux travaux de l'ADIREM, œuvre pour le maintien des IREM et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres à l'ADIREM, qui est elle-même représentée par deux membres au Comité de l'APMEP en qualité d'invités permanents.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres au Comité scientifique des IREM.

L'ADIREM et l'APMEP participent conjointement au fonctionnement et au pilotage de la commission inter-IREM Publmath.

Le président de l'ADIREM a été invité par le Bureau national à la tribune des Journées Nationales où il a pris la parole.

3.2 Les relations avec les autres associations et sociétés savantes

L'APMEP invite traditionnellement à ses Journées Nationales les associations françaises et étrangères avec lesquelles elle entretient des relations suivies, en particulier : Animath, l'APBG, l'ARDM, l'APSES, la CFEM, le CRAP, Femmes et

Mathématiques, Sésamath, la SFdS, la SMAI, la SMF, le CIJM, l'UDPPC, l'APHEC, l'UPS, la FESPM, la SBPMef, l'ATSM, l'A²DEMT.

Comme cela a été signalé longuement plus haut, notre association a noué des relations fécondes avec la Société Informatique de France.

L'APMEP est également membre de la Conférence des présidents des associations de spécialistes. Cette conférence se réunit régulièrement au local de l'APMEP. La réflexion collégiale et interdisciplinaire se poursuit, même si quelques points de désaccord ont vu le jour (sur la réforme du collège notamment).

L'APMEP est représentée statutairement au bureau de la CFEM. Cette commission organise en particulier la participation française aux congrès internationaux ICME (tous les 4 ans) et gère des aides financières venant du fonds de solidarité ICMI et des aides pédagogiques fournies par l'APMEP.

L'APMEP est membre du conseil d'administration d'Animath et participe activement à ses travaux. Le projet Cap'Maths est soutenu par l'APMEP, qui fait partie du comité de pilotage et de sélection des dossiers du consortium Cap'Maths. Michel Fréchet est désormais le représentant de l'association au sein d'Animath.

L'APMEP a participé au comité scientifique de MathC2+ qui organise des stages de plusieurs jours pour les élèves avec des chercheurs en mathématiques. Bernard Egger a représenté l'association à ce comité.

L'APMEP et la SBPMef s'invitent mutuellement et traditionnellement à leurs manifestations annuelles, congrès, Journées Nationales.

3.3 Les relations avec les syndicats d'enseignants

L'APMEP informe régulièrement les principaux syndicats d'enseignants de ses positions, propositions et revendications. Elle essaie chaque année d'organiser une réunion avec les syndicats aux Journées Nationales. À Lyon, le Bureau a ainsi pu échanger avec le SGEN-CFDT, représenté par son secrétaire national, et le SNES-FSU, représenté par son responsable des mathématiques. Malgré des divergences sur certains points, ces échanges ont été particulièrement féconds.

3.4 Les relations avec la presse

Les responsables de l'APMEP et en particulier son président ont souvent l'occasion de s'exprimer dans les médias. Les évaluations PISA et TIMSS ont une fois de plus donné l'occasion à notre association de présenter des analyses variées sur nos positions concernant l'enseignement des mathématiques, la formation des maîtres et les éventuelles réformes qui nous paraissent nécessaires.

4. Conclusion

Notre association reste un élément incontournable du paysage mathématique. Nous le voyons dans la fréquentation de notre site, dans les sollicitations diverses

et variées que nous recevons de la part d'associations et de sociétés partenaires, mais aussi dans la confiance que le ministère témoigne à l'égard de projets comme MathScope.

Néanmoins, année après année, il devient plus difficile de recruter des responsables nationaux. Plus prosaïquement encore, nous avons bien du mal à maintenir le nombre de nos adhérents.

Évidemment, les charges diverses qui sont apparues petit à petit autour du métier d'enseignant ne favorisent pas l'investissement militant, d'autant que contrairement aux syndicats, nous n'avons rien d'autres à offrir que des possibilités d'échanges et de réflexions communes.

Nous avons voulu lancer un grand projet : MathScope, la plateforme d'accompagnement pédagogique dont nous avons souvent parlé dans les divers éditoriaux ou sur le site. Ce projet a vraiment démarré en 2016 du fait des décharges accordées à quelques collègues. Sera-t-il mobilisateur dans l'avenir ? Sans doute, si nous sommes capables d'atteindre les objectifs très ambitieux que nous nous sommes fixés. Pour l'heure, il faut reconnaître qu'il ne concerne que très peu de personnes (surtout par un souci d'efficacité).

Nous avons voulu aussi donner un nouveau souffle à notre organe de communication interne : le BGV. En le numérisant, nous espérons qu'il remplira mieux son rôle.

Nous avons enfin voulu donner un signal fort d'innovation en lançant l'idée d'une nouvelle revue qui remplacera les deux revues actuelles.

Personne ne sait si cela suffira à inverser une tendance à l'œuvre depuis de nombreuses années. Il fallait le faire, parce que nous devons accompagner un métier en mutation avec des outils que nous voudrions plus adaptés aux enseignants d'aujourd'hui. 2016 aura été une année importante sur le plan des décisions internes à l'association.

Si l'APMEP est encore un acteur respecté, l'équilibre est fragile et nous restons persuadés que sans innovation, nous pourrions bien un jour disparaître. Il nous faudra encore et encore imaginer d'autres chemins pour que notre association ait les moyens de se perpétuer comme la maison commune où se rencontrent chaque année des centaines d'enseignants lors de nos Journées Nationales.

III - RAPPORT FINANCIER 2016

Toutes les sommes sont en euros.

RECETTES	2016	2015
I. Adhésions et abonnements	185 595,01	214 609,59
Dont adhésions	152 053,17	171 407,43
Dont abonnements	33 541,84	43 202,16
II. Ventes de brochures	25 086,51	35 768,24
Ventes par le national	32 089,30	43 159,50
Quota à disposition des Régionales	-7 002,79	-7 391,26
III. Publicité, partenariat	7 666,67	7 666,67
IV. Produits financiers	10 543,15	8 611,41
Intérêts sur placements	10 543,15	8 611,41
V. Prestations de service	53 084,43	50 793,56
Frais d'envois	3 359,91	4 985,82
Conventions et redevances	38 922,71	33 172,37
Séminaire et spécial Journées	10 802,33	12 653,37
VI. Produits exceptionnels	4 273,31	44 225,24
Dons	3 030,52	2 277,00
Autres produits de gestion courante	204,41	39 988,93
Produits exceptionnels sur opérations de gestion : frais 2015 non justifiés par les membres de l'association, ristournes 2015 non réclamées, écart CA/logiciel	1 038,38	1 959,31
VII. Ristournes versées aux Régionales	- 8 272,00	- 8 902,00
TOTAL DES RECETTES	277 977,60	352 772,71

DÉPENSES	2016	2015
I. Publications	55 453,03	56 966,22
BV + BGV + PLOT	38 695,94	42 735,18
Achat publications pour codiffusion	16 757,09	14 231,04
II. Vie de l'association	170 405,90	177 243,16
1. Frais de fonctionnement	39 071,71	
Impressions diverses	3 766,54	1 356,42
Charges administratives, <i>essentiellement des dépenses d'affranchissement</i>	15 750,88	18 328,79
Locaux	8 821,86	9 638,55
Location matériel	8 344,02	11 412,45
Maintenance matériel	2 388,41	3 127,37
2. Traitement des employés, cotisations et charges sociales	35 136,56	34 120,10
3. Personnels extérieurs (cabinet comptable + social expert)	14 214,02	16 981,47
4. TVA non récupérable	468,35	-255,17
5. Cadeaux	0,00	5,00
6. Remboursements de frais	81 515,26	82 528,18
III. Frais de port et de routage	45 701,34	36 474,41
BV + BGV + PLOT	43 156,76	34 542,91
Collecte courrier	2 544,58	1 931,50
IV. Charges exceptionnelles	11 150,72	20 864,66
Subvention publicité	366,76	477,78
Reversement abonnement jumelé	263,79	330,00
Livraison brochures	1 027,00	1 368,98
Dotation aux amortissements	6 032,70	8 516,61
Frais divers gestion	591,78	74,68
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	4 323,11
Sous-traitance informatique	2 868,60	5 773,50
V. Variation du stock	- 3 554,19	43 341,82
VI. Impôts sur les bénéfices	2 321,00	4 513,00
TOTAL DES DÉPENSES	281 477,80	339 403,27
RÉSULTAT	- 3 500,20	13 369,44

BILAN AU 31 / 12 / 2016

ACTIF	01/01/2016 au 31/12/2016 Valeur nette	01/01/2015 au 31/12/2015 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Constructions	38 093	40 379
Autres immobilisations corporelles	21 046	24 786
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15	15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	59 154	65 180
ACTIF CIRCULANT		
STOCKS		
Produits intermédiaires	74 271	70 717
Marchandises	- 6 092	- 6 086
CREANCES		
Créances redevables	22 842	22 563
Autres	1 474	1 579
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	16	16
DISPONIBILITES	389 605	386 465
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 608	1 265
TOTAL ACTIF CIRCULANT	483 723	476 518
<u>TOTAL GENERAL</u>	542 877	541 698

BILAN AU 31 / 12 / 2016 (suite)

PASSIF	01/01/2016 au 31/12/2016 Valeur nette	01/01/2015 au 31/12/2015 Valeur nette
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Réserves	424 024	410 655
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 500	13 369
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	420 524	424 024
DETTES		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 382	14 789
Dettes fiscales et sociales	10 261	12 565
Redevables créditeurs	6 448	7 670
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	26 897	17 586
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	62 365	65 064
TOTAL DETTES	122 353	117 674
<u>TOTAL GENERAL</u>	542 877	541 698

COMMENTAIRES

1. RAPPORT FINANCIER

Tous les résultats sont donnés **hors taxes**.

Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi, toutes les sommes correspondent à l'année comptable 2016.

En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 2016 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'Association.

Côté recettes

1. Cotisations et abonnements

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 2016 : c'est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 2016, les cotisations perçues sont celles de l'année 2017 et non celles de l'année 2016.

Nous distinguons « **Adhésions** », qui correspondent à l'adhésion à l'Association, et « **Abonnements** » qui correspondent au choix du BGV et/ou du Bulletin Vert et/ou de PLOT par les particuliers, ainsi que les abonnements des établissements (qui ne peuvent pas adhérer).

Ce poste semblait se stabiliser depuis quelques années. Mais cette année nous constatons une très nette dégradation.

Voici un récapitulatif des chiffres d'affaires depuis 2007, tels qu'ils figurent dans les plaquettes de vote.

	2007	2008	2009	2010	2011
Adhésions	132 050	186 084	196 875	183256	182 767
Abonnements	124 001	100 217	75 748	66 142	48 129
TOTAL	256 051	286 301	272 624	249 399	230 896

	2012	2013	2014	2015	2016
Adhésions	199 703	172 327	169 204	171 407	152 053
Abonnements	22 829	51 791	46 441	43 202	33 541
TOTAL	222 533	224 118	215 645	214 609	185 595

La hausse du chiffre d'affaires 2008 correspond à une hausse importante des cotisations qui s'étaient accompagnées de la déductibilité fiscale.

Cette année, il semble y avoir deux raisons à la baisse du chiffre d'affaires :

1. Un nombre assez important d'adhérents qui ont démissionné suite aux prises de position de l'association notamment sur la réforme du collège.
2. Dans une moindre mesure, la suppression du tarif « adhésion + BGV », puisque le BGV est désormais numérique.

Notre secrétaire Oriane Sallard effectue un travail efficace de suivi des adhérents et des établissements qui oublient de payer leur cotisation ou leur abonnement, ou de renouveler leurs adhésions.

II. Vente de brochures

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance. La nouvelle base adhérents et la possibilité de vente en ligne qui l'accompagne a vu le jour au premier octobre 2014. Le montant des ventes avait augmenté de 10 000 € en 2015, mais elle a à nouveau diminué de 10 000 € cette année. Nous n'avons pas encore pu de ce fait mesurer l'influence de la vente en ligne.

III. Publicité

Dans cette somme figure entre autres le partenariat avec le CME qui a vu le jour au mois de juillet 2014.

IV. Produits financiers

Nous disposons depuis quelques années au CME (Crédit Mutuel Enseignant) de deux comptes : un compte courant et un livret bleu associations qui est rémunéré. Toutes les recettes dont nous disposons sont systématiquement placées sur le livret bleu, seul un fond de roulement indispensable pour les paiements par prélèvements n'est pas rémunéré.

Les réserves sont placées sur un compte intitulé « Tonic croissance » qui rapporte de plus en plus au fil des années.

V. Prestations de service

Les recettes occasionnées par les conventions et redevances ont cette année fortement augmenté, puisqu'elles s'élèvent à 39 000 €. Elles augmentent d'année en année, et c'est grâce à vous. Ce sont les recettes occasionnées par les photocopies de nos documents, ainsi que par les documents prélevés sur le site. Il faut absolument les déclarer dans les établissements lors des enquêtes ponctuelles. Ce sont des recettes qui ne sont pas du tout négligeables puisqu'elles nous permettent d'équilibrer les comptes, et qui reflètent la diffusion de nos documents.

VI. Produits exceptionnels

Ce sont essentiellement des écritures comptables.

VII. Ristournes aux Régionales.

Elles sont indiquées en négatif dans les recettes, pour des raisons comptables : des recettes prévues et non effectuées.

La somme indiquée correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2017. Cette somme est calculée à partir des adhérents 2016, elle doit donc figurer dans le rapport financier 2016 (voir préambule).

Côté dépenses

I. Publications

Nous éditons cinq Bulletins, six BGV, quatre PLOT, éditions de brochures et rééditions, ainsi que des co-diffusions.

L'effet du BGV numérique n'apparaîtra qu'en 2018.

II. Vie de l'Association

Ce poste est à peu près stable.

III. Frais de port et de routage

C'est un poste en légère augmentation cette année, due en partie à la perte du numéro CPPAP pour le Bulletin Vert qui a occasionné une augmentation des frais d'envoi.

IV. Charges exceptionnelles :

1. Cela correspond à ce que nous reversons aux associations pour lesquelles des abonnements jumelés sont proposés (APISP et UDPPC).
2. Dotations aux amortissements
C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique...).
3. Sous-traitance informatique
Ce sont les sommes versées à Bertrand Couturier, autoentrepreneur, pour la résolution des problèmes liés à Prestashop.

V. Variation du stock

Variation du stock = valeur du stock final (au 31/12/2016) - valeur du stock final (au 31/12/2015).

V. Impôts sur les bénéfices

Nos réserves « liquides » sont placées sur un compte « Tonic croissance ».
Les intérêts sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 24 %.

2. BILAN

Il indique la « richesse » globale de l'Association.

On y lit que l'exercice 2016 est déficitaire de 3 500,20 €.

Conformément à l'article 8 des statuts et l'article 17 du règlement intérieur, ce rapport a été présenté au Comité national le 18 mars 2017.

IV - RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITÉ NATIONAL

Conformément aux statuts en vigueur, le quart du Comité national est à renouveler en 2017.

Les élections se déroulent par correspondance, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Tiphaine BARBAY

Je suis professeure certifiée depuis la rentrée 2015. J'ai effectué mon stage en 2014-2015 dans un collège et depuis que je suis titulaire, j'enseigne dans un lycée général. J'ai eu en 2015 la certification DNL Mathématiques en allemand ; j'enseigne donc dans les classes européennes du lycée. Avant de passer le CAPES de Mathématiques, j'ai effectué la majorité de mes études en Physique théorique.

De par ma formation je suis donc très penchée sur l'interdisciplinarité.

L'enseignement est pour moi une réelle passion : j'aime penser les mathématiques tantôt comme un jeu, tantôt comme un langage, et chercher les activités qui donneront à mes élèves l'envie de s'investir pour réussir leur apprentissage dans ma matière. Dès la fin de mes études j'ai mis beaucoup de choses en place dans mes classes (lors de mes études à Strasbourg je m'étais déjà rapprochée de l'IREM pour discuter des différentes possibilités d'approches pédagogiques).

J'ai découvert l'APMEP avec les Journées Nationales de Lyon en automne 2016. J'ai vraiment apprécié les différents échanges que j'ai pu avoir avec les membres présents et j'aimerais m'investir dans notre association pour pouvoir contribuer notamment à la diffusion des pratiques qui feront évoluer l'enseignement des mathématiques au plus près des besoins des élèves.

Nadine BILLA

Professeure certifiée depuis 25 ans, j'ai enseigné dans de nombreux collèges de zone prioritaire en Gironde et en Outre-Mer. Je suis particulièrement attachée à la réussite de chaque élève, quelles que soient ses difficultés. Mener une réflexion approfondie sur les différentes pratiques pédagogiques me paraît donc essentiel.

Ma fonction de formatrice m'a permis d'avoir des temps d'échanges privilégiés avec les collègues, notamment concernant la réforme du collège. En tant que co-auteure de nouveaux manuels scolaires pour les cycles 3 et 4, j'ai été amenée à m'interroger de façon plus précise sur les nouveaux programmes de collège.

Désireuse de participer à une réflexion plus large sur l'évolution de notre métier et de m'impliquer au sein de l'APMEP, je présente donc ma candidature au Comité national.

Laurence CANDILLE

J'enseigne depuis 15 ans en collège, je suis actuellement en poste à St Chamas (13). J'ai auparavant eu une expérience d'enseignement dans le supérieur à l'Université d'Avignon (informatique). J'aime mon métier, j'aime échanger et je suis convaincue qu'isolés les enseignants auront du mal à faire face aux évolutions du métier. La réforme du collège amène de nouveaux défis, je crois que c'est ensemble, par un travail collaboratif, que nous ferons évoluer nos pratiques pour mieux former nos élèves au monde de demain. Nous sommes dans une période de grands changements : les programmes, les élèves, les technologies et la société évoluent très rapidement, l'APMEP est le lieu idéal pour débattre des idées, des nouvelles pratiques pédagogiques, et pour maintenir un enseignement mathématique de qualité tout en relevant les défis d'aujourd'hui. Je suis engagée depuis deux ans dans le projet Mathscole, qui est un projet de création d'une plateforme pédagogique constituée de ressources numériques, de parcours adaptatifs qui vont permettre aux enseignants d'avoir à leur disposition des outils supplémentaires pour enrichir le cours, différencier le travail, permettre aux élèves intéressés d'aller le plus loin possible tout en accompagnant et en motivant les plus fragiles, l'objectif étant de faire progresser tous nos élèves.

Christophe GOMBERT

J'obtenu le CAPES de mathématiques en 2000, après trois ans en collège j'ai été mis à disposition dans un hôpital de jour pour adolescents psychotiques où j'ai enseigné pendant 7 ans et passé le 2CASH, certification pour l'enseignement spécialisé. À mon retour en collège en 2011, j'ai été agréablement surpris par le développement du numérique pour l'enseignement. Lors d'un stage sur l'usage pédagogique de l'ENT, j'ai, entre autres, découvert comment mettre à disposition des élèves, des vidéos de méthode, de cours, sur des problèmes ouverts, etc. J'ai commencé à en insérer pour mes élèves puis ne trouvant pas toujours ce que je cherchais, pour des raisons de forme ou de fond, j'ai commencé à en créer moi-même. J'ai participé à différents mooc qui m'ont permis de rencontrer et de travailler avec nombreux collègues de toute la France. C'est ainsi que j'ai fait la connaissance de Laurence Candille avec qui nous avons commencé un travail de mutualisation de nos productions de vidéos. D'autres personnes nous ont rejoints. C'est à ce moment que le projet Mathscole a débuté et que les Journées Nationales de l'APMEP se sont déroulées à Toulouse. Je connaissais l'association dont j'étais adhérent en début de carrière. Mon ami Hervé Piques m'a invité à intégrer son groupe IREM et à rejoindre l'APMEP. Le temps de découvrir toutes ces structures et de combiner avec ma vie familiale (je suis père de 3 enfants), de prendre mes marques, je me sens aujourd'hui en mesure de m'investir davantage dans l'association, au-delà du projet Mathscole, pour contribuer à relever les défis qui se présentent à nous : réformes, décrochage, enseignement de l'informatique, révolution numérique ...

Je suis convaincu de l'apport essentiel du collectif et du collaboratif en particulier dans notre métier où nous sommes souvent isolés.

Pour toutes ces raisons je présente ma candidature au Comité cette année.

Patricia GONCALVES

Professeure certifiée en mathématiques, après un passage dans l'académie de Versailles, j'enseigne actuellement dans un collège proche de Marseille. J'ai rencontré l'APMEP lors de ma préparation au CAPES en 2005, à travers les brochures et revues de l'association auxquelles était abonné mon IUFM (actuelle ESPÉ).

Suite aux Journées Nationales de 2010 à Paris, la richesse de telles rencontres m'a donné envie de m'investir au sein de ma régionale à Aix Marseille. À ce moment-là, j'ai eu la chance de suivre et de participer à l'organisation des journées nationales de 2013. Depuis maintenant trois ans, je participe régulièrement à la commission collègue, lieu d'échanges et de réflexion sur l'enseignement des mathématiques au collège et sur la place qu'elles occupent en développant de nombreuses compétences transversales chez nos élèves.

Ces moments de débat, de remise en question et d'échanges de pratiques avec les adhérents est un véritable souffle nécessaire pour moi dans l'exercice de ce métier aux multiples facettes. Au moment de la mise en place de la réforme du collège qui s'accompagne d'une évolution de l'évaluation, je souhaite m'engager davantage dans l'APMEP, en présentant ma candidature au Comité national cette année.

Pierre-Jean ROBIN

Je propose ma candidature comme membre au Comité national, à titre individuel, pour une dernière fois, car l'APMEP m'a beaucoup guidé tout au long de ma carrière, et je pense pouvoir lui apporter encore quelque peu.

Après trente-huit ans de vécu dans la grande maison « Éducation Nationale », je peux apporter la mémoire sur l'évolution de notre beau métier.

Adhérent à l'APMEP depuis fort longtemps, et membre du comité de ma Régionale depuis plus de vingt ans, je peux témoigner de la réactivité de notre association et ainsi encourager les nouvelles générations à la faire évoluer.

En effet, les changements de programmes, de méthodes et l'utilisation des nouvelles technologies nous amènent à poursuivre les grands chantiers engagés depuis quelques années au sein de notre association.

Avec le soutien et les encouragements de la Régionale Poitou-Charentes, j'ose donc poser ma candidature.

André STEF

(MCF, Fac de Sciences Nancy, directeur IREM) ; Régionale de Lorraine.

Membre du Comité de 2005 à 2009 puis 2011 à 2015, je présente à nouveau ma candidature, suite à l'annonce du manque de candidats.

L'adhésion à une association est un acte volontaire, qu'on choisit de renouveler, ou non, régulièrement. On adhère, *a priori*, lorsqu'on est d'accord. En tant qu'adhérent, dans une association comme l'APMEP qui pousse à réfléchir (nous sommes enseignants), on participe, on échange, on donne son avis, on s'engueule, on vote et éventuellement on claque la porte.

Il ne faut pas croire que les membres du Comité national sont d'accord sur tout, il peut y avoir des échanges vifs, des oppositions. Et c'est normal ! Le débat au Comité est nourri par les avis de ses membres, par les remontées des adhérents, (via les Régionales, par exemple), mais jamais par les avis des adhérents qui ne s'expriment pas. Les membres du Comité sont des adhérents, particuliers car élus, avec notamment leurs qualités d'enseignants et leurs défauts de profs. A ceux qui n'ont pas tenté l'expérience au Comité, je dis qu'on peut y trouver une nouvelle ouverture d'esprit.

Je n'ai pas toujours été d'accord avec tous les avis qui *in fine* ont une expression majoritaire au Comité, et j'ai certainement été d'accord avec des décisions qui ont déplu à beaucoup d'adhérents.

Avec tous ces accords et désaccords (malgré, ou grâce à), je trouve que globalement l'association progresse.

J'espère servir le débat qui va permettre à notre association de s'adapter aux évolutions de notre métier, pour l'intérêt de ses adhérents.